Québec : Bruit interdit pendant “Rosh Hashanah” et “Yom Kippour”

29/09/2011 à 15h06

Au grand dam de certains citoyens, la Ville d’Hampstead interdit le bruit pendant les deux jours du Rosh Hashanah, une fête juive, qui débute jeudi.

Je crois que la ville a été prise par des religieux extrémistes […] Assez, c’est assez […] Je veux amener ça jusqu’en Cour suprême”, déclare un habitant d’Hampstead.

Hampstead est fière en tant que petite municipalité, de pouvoir agir en vue de respecter les besoins et les souhaits de ses résidents”, déclare le Maire.



Le règlement adopté plus tôt cette année stipule que «**les travaux de construction ou d’aménagement paysager pouvant causer du bruit à l’extérieur, y compris l’utilisation d’une tondeuse à gazon, sont interdits pendant la période de Rosh Hashanah».**

Jeudi et vendredi, la Sécurité publique de cette municipalité

de l’ouest de l’île de Montréal effectuera ses patrouilles habituelles et des amendes seront imposées aux contrevenants. **Le règlement s’appliquera également durant le Yom Kippour, le 8 octobre.**[…]

Canoe-Infos – 28/09/2011